serait une réplique locale du modèle de l'UE, reste à être créée de toute pièce. Ici le rôle de l'UE n'est pas celui de garante de la stabilité, mais celui de modèle à imiter. Viennent s'ajouter d'autres divergences qui tiennent aux facteurs contextuels et géopolitiques spécifiques à chacune des deux régions, facteurs auxquels doivent être adaptés les deux pactes de stabilité et qui limitent la possibilité de comparer le PSESE au PSCS. Toutes ces raisons expliquent le peu d'études comparatives portant sur ces deux pactes.

Les concepteurs du PSCS s'étant partiellement inspirés du PSESE, une évaluation des expériences de ce dernier constitue néanmoins un excellent point de repère pour évaluer les chances de succès d'un éventuel PSCS, d'autant plus que les acteurs caucasiens font expressément référence au PSESE⁵. Au-delà d'une simple comparaison entre les deux pactes, nécessairement limitée étant donné la nature différente des deux projets, l'objectif de ce rapport est de tirer des leçons du PSESE qui sont pertinentes pour un éventuel PSCS.

Le présent rapport se divise en trois parties. La première partie fait état des principales similitudes et divergences entre les régions touchées par les deux pactes sous étude dont doivent tenir compte les concepteurs des deux pactes. La deuxième partie est consacrée au projet du PSCS. Il s'agit d'analyser le projet en soi afin de vérifier dans quelle mesure le PSCS constitue une réponse adéquate aux problèmes spécifiques de la région caucasienne. Dans la troisième partie, le projet du PSCS sera évalué à la lumière de l'expérience du fonctionnement du PSESE. Un bilan sommaire des activités, des succès et des échecs de ce dernier pacte permettra de tirer des leçons pour l'élaboration et l'éventuelle mise en place d'un pacte de sécurité caucasien.

with the Balkan Stability Pact ». Voir Robert Cutler, « The Key West Conference on Nagorno-Karabakh: Preparing Peace In the South Caucasus? », Foreign Policy in Focus, avril 2001, http://www.foreignpolicy-infocus.org.

⁵ Nathalie Tocci, une co-auteure du PSCS, fait état de l'hésitation à propos du choix d'un titre pour le projet. C'est finalement le terme de « pacte de stabilité » qui a été retenu car les dirigeants du Caucase consultés désignaient le projet en ces termes et le comparaient justement au PSESE, malgré ses différences évidentes. Voir Nathalie Tocci, « The Stability Pact Initiatives : Reactions and Perspectives », Conférence : L'Europe et le Caucase du Sud / Europe and the South Caucasus, Bakou, 11 juin 2001.